

### RETOUR SUR LA CIRCULAIRE ENVOYÉE MI FÉVRIER

Une grande majorité d'entre vous a d'ores et déjà réalisé le transfert de son contrat chez un autre constructeur partenaire et je vous en remercie. À ceux qui hésitent encore, j'entends vos questions. Par conséquent, je souhaite revenir sur les aspects concrets qui garantissent votre sécurité dans l'aboutissement de votre projet dans un marché qui continue à se dégrader.

### LE PRIX DE VENTE CONVENU DE VOTRE MAISON A ÉTÉ MAINTENU

Saciel Habitat a réussi à déposer votre demande de permis de construire avant le 1er janvier 2022, date d'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation RE2020. Ce travail acharné de notre bureau d'études a limité la hausse du prix de vente convenu de votre maison, toutefois impactée par l'indice BT01 qui continue d'augmenter.

### AUCUN ACOMPTE NE VOUS A ÉTÉ FACTURÉ

Contrairement à d'autres constructeurs qui auraient pu vous facturer 5% à la signature + 5% à l'obtention du permis de construire, Saciel Habitat vous a fait confiance.

### VOTRE CONSEILLER COMMERCIAL CONTINUE À VOUS ACCOMPAGNER

Votre conseiller commercial vous a précédé dans ce transfert chez notre constructeur partenaire. Cette décision permet de maintenir le lien de confiance entre vous. N'hésitez pas à le rejoindre !

### NOUS ATTESTONS

#### DU SÉRIEUX DE NOS PARTENAIRES

Ces constructeurs régionaux de premier plan disposent de toutes les garanties financières et techniques obligatoires pour l'achèvement de votre construction.

#### DU RAPPORT QUALITÉ / PRIX

Saciel Habitat a négocié un accord de reprise de votre projet dans les mêmes conditions de qualité de prestations.

#### RENONCER À NOTRE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- de l'avant-projet
- de la notice descriptive
- des plans d'exécution
- du permis de construire

### VOUS PROFITEZ

#### DE LA LIBERTÉ

- de modifier vos choix de matériaux
- de choisir des TMA
- de solliciter tout autre constructeur

